



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

N° 2022/54

Date de Convocation  
29/11/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Pouvoirs : 10  
Votants : 28

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, François KISLING, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Mario STERI, Solange FAUCOMPRESZ, Sébastien GUÉRINEAU

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Nadine CALVES donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Évelyne DURET donne pouvoir à Michel ARMAND, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alexis PEN PENIC, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Sylvie LABUSSIÈRE, Emilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET

**ABSENTE**

Caroline CHAZAL-MATHIEU

***Michel DAMERVAL a été désigné Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Admission en non-valeur des créances douteuses**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R 2321-2 et L 2321-2 du CGCT,  
**VU** l'instruction comptable M14,  
**VU** la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 21 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des dispositions susvisées, et dans une logique de sincérité des comptes, il convient d'instaurer une provision comptable pour dépréciation de comptes de tiers pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans, dans la mesure où les perspectives de recouvrement s'amenuisent avec l'écoulement du temps,

**CONSIDÉRANT** que ces provisions doivent faire l'objet d'une évaluation sincère et que cette dernière doit être actualisée annuellement au regard de l'évolution du risque en cause,

**CONSIDÉRANT** que l'instruction M14 prévoit la constitution de provisions par opérations d'ordre semi-budgétaire comme régime de droit commun,

**CONSIDÉRANT** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les créances douteuses et contentieuses telles que définies ci-dessus étaient évaluées à 17 264,50€, suivant le tableau récapitulatif joint à la délibération,

**CONSIDÉRANT** que le risque de non-recouvrement peut être évalué à 15 %, il convient donc de prévoir au budget 2022 une provision pour créances douteuses fixée à 2 700 €,

**Sur exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal,  
À LA MAJORITÉ, 27 voix pour et 1 voix contre,**

- **INSCRIT** une provision pour créances douteuses à hauteur de 2 700 euros pour constater la dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 15% du montant des créances de plus de deux ans.
- **IMPUTE** cette dépense au compte 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».
- **AUTORISE** M. le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

*« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».*



**Loïc TAILLANTER,**



**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022



Conseil municipal du 05 décembre 2022

Etat des créances douteuses

ID : 095-219504800-20221204-DEL202254CM-DE

Année	N° du Titre	Objet du titre	Montant du titre	Reste à recouvrer
2009	T-508	Virement CESU	409,83 €	409,83 €
2009	T-115	impayés cantine et accueils périscolaires	415,29 €	427,29 €
2009	T-426	impayés cantine et accueils périscolaires	652,70 €	199,40 €
2009	T-473	impayés cantine et accueils périscolaires	261,00 €	261,00 €
2011	T-3	impayés cantine et accueils périscolaires	206,36 €	213,86 €
2011	T-11	impayés cantine et accueils périscolaires	239,16 €	237,69 €
2011	T-15	impayés cantine et accueils périscolaires	390,15 €	402,15 €
2012	T-23	impayés cantine et accueils périscolaires	229,95 €	229,95 €
2012	T-224	impayés cantine et accueils périscolaires	109,38 €	109,38 €
2012	T-407	impayés cantine et accueils périscolaires	454,45 €	454,45 €
2014	T-89	impayés cantine et accueils périscolaires	132,41 €	132,41 €
2014	T-352	impayés cantine et accueils périscolaires	130,62 €	130,62 €
2014	T-436	Frais médicaux soins enfant lors d'un séjour	164,83 €	164,83 €
2014	T-16	impayés cantine et accueils périscolaires	335,93 €	335,93 €
2014	T-81	impayés cantine et accueils périscolaires	73,04 €	73,04 €
2014	T-97	impayés cantine et accueils périscolaires	85,65 €	85,65 €
2014	T-259	impayés cantine et accueils périscolaires	16,10 €	16,10 €
2014	T-350	impayés cantine et accueils périscolaires	78,40 €	78,40 €
2014	T-233	Mise sous pli élections municipales 2014	1 097,30 €	1 047,00 €
2015	T-198	impayés cantine et accueils périscolaires	416,26 €	300,79 €
2015	T-318	impayés cantine et accueils périscolaires	182,02 €	127,19 €
2016	T-179	impayés cantine et accueils périscolaires	43,24 €	43,24 €
2016	T-9	impayés cantine et accueils périscolaires	98,34 €	98,34 €
2016	T-412	impayés cantine et accueils périscolaires	147,55 €	147,55 €
2016	T-415	impayés cantine et accueils périscolaires	133,76 €	133,76 €
2017	T-82	impayés cantine et accueils périscolaires	48,90 €	48,90 €
2017	T-271	impayés cantine et accueils périscolaires	23,10 €	23,10 €
2017	T-277	impayés cantine et accueils périscolaires	22,56 €	22,56 €
2017	T-295	impayés cantine et accueils périscolaires	447,13 €	0,13 €
2017	T-437	impayés cantine et accueils périscolaires	132,76 €	132,76 €
2017	T-2	impayés cantine et accueils périscolaires	217,47 €	217,47 €
2017	T-7	impayés cantine et accueils périscolaires	160,60 €	160,60 €
2017	T-70	impayés cantine et accueils périscolaires	827,83 €	327,83 €
2017	T-85	impayés cantine et accueils périscolaires	510,41 €	484,92 €
2017	T-269	impayés cantine et accueils périscolaires	14,66 €	14,66 €
2017	T-274	impayés cantine et accueils périscolaires	33,28 €	33,28 €
2017	T-290	impayés cantine et accueils périscolaires	409,44 €	409,44 €
2017	T-298	impayés cantine et accueils périscolaires	1 556,54 €	449,51 €
2017	T-435	impayés cantine et accueils périscolaires	272,91 €	272,91 €
2017	T-443	impayés cantine et accueils périscolaires	336,60 €	336,60 €
2018	T-129	impayés cantine et accueils périscolaires	53,92 €	53,92 €
2018	T-130	impayés cantine et accueils périscolaires	59,40 €	59,40 €
2018	T-559	impayés cantine et accueils périscolaires	40,44 €	40,44 €
2018	T-12	rodp 6 rue guichard arrete 2017/112	332,64 €	332,64 €
2018	T-44	impayés cantine et accueils périscolaires	133,84 €	133,84 €
2018	T-47	impayés cantine et accueils périscolaires	127,69 €	127,69 €
2018	T-101	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2018	337,90 €	337,90 €
2018	T-126	impayés cantine et accueils périscolaires	327,33 €	327,33 €
2018	T-141	impayés cantine et accueils périscolaires	75,52 €	74,39 €
2018	T-211	impayés cantine et accueils périscolaires	440,08 €	440,08 €
2018	T-213	impayés cantine et accueils périscolaires	485,13 €	485,13 €
2018	T-263	impayés cantine et accueils périscolaires	807,79 €	807,79 €
2018	T-267	impayés cantine et accueils périscolaires	118,72 €	118,72 €
2018	T-327	impayés cantine et accueils périscolaires	219,18 €	219,18 €
2018	T-556	impayés cantine et accueils périscolaires	590,77 €	590,77 €
2018	T-557	impayés cantine et accueils périscolaires	387,63 €	187,63 €
2018	T-562	impayés cantine et accueils périscolaires	207,76 €	207,76 €
2018	T-564	impayés cantine et accueils périscolaires	507,83 €	0,03 €
2018	T-568	impayés cantine et accueils périscolaires	993,64 €	993,64 €
2019	T-88	impayés cantine et accueils périscolaires	16,08 €	16,08 €
2019	T-525	Trop verse suite résiliation ligne	58,31 €	58,31 €
2019	T-195	impayés cantine et accueils périscolaires	818,81 €	818,81 €
2019	T-199	impayés cantine et accueils périscolaires	1 224,86 €	919,69 €
2019	T-202	impayés cantine et accueils périscolaires	116,00 €	116,00 €
2019	T-390	impayés cantine et accueils périscolaires	207,36 €	207,36 €
2019	T-533	impayés cantine et accueils périscolaires	477,37 €	477,37 €
2019	T-535	impayés cantine et accueils périscolaires	318,08 €	318,08 €
		<b>Total</b>	<b>21 001,99 €</b>	<b>17 264,50 €</b>
		<b>Taux provision</b>	<b>15%</b>	<b>2 589,68 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022



ID : 095-219504800-20221204-DEL202254CM-DE